

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

<u>Nom de l'entreprise</u> Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	<u>Numéro de téléphone</u> 314-469-7000 / 800-554-5499	<u>CHEMTREC</u> 1-800-424-9300		
<u>Adresse municipale</u> 2008 Altom Court	<u>Ville</u> St. Louis	<u>État</u> MO	<u>Code postal</u> 63146-4151	<u>Dernière mise à jour</u> 28/1/10
<u>Nom du produit</u> Nettoyeur de contacts électriques en aérosol	<u>Numéro du produit</u> 4082	<u>Usage du produit</u> Nettoyeur de contacts électriques		<u>N° enregistrement EPA</u> S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Heptane	60 - 70	142-82-5	400 ppm	500 ppm
Isohexane	5 - 15	107-83-5	500 ppm	500 ppm
Alcool isopropylique	5 - 15	67-63-0	400 ppm	400 ppm
3-méthylpentane	< 5.0	96-14-0	500 ppm	500 ppm
2,3-diméthylbutane	< 5.0	79-29-8	500 ppm	500 ppm
Néohexane	< 5.0	75-83-2	500 ppm	500 ppm
Dioxyde de carbone	< 5.0	124-38-9	500 ppm	500 ppm

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : DANGER : Extrêmement inflammable. Peut être nocif ou mortel si avalé. Assurer une ventilation adéquate. Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F. **Garder hors de la portée des enfants.**

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut causer une légère irritation oculaire.

Peau : Cause une légère irritation de la peau. Un contact prolongé avec la peau peut causer une délipidation et produire une dermatite.

Ingestion : L'ingestion peut causer une irritation des membranes muqueuses. L'aspiration du produit peut causer de l'œdème pulmonaire et une pneumonie chimique.

Inhalation : L'inhalation des vapeurs en forte concentration peut causer l'irritation des voies nasales et respiratoires, ainsi que des symptômes tels que maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée, vomissement et possiblement la perte de conscience.

Exposition chronique : L'exposition prolongée peut causer des effets chroniques tels que dommages au cerveau et au système nerveux.

Cancérogénicité : Aucun connu.

État pathologique aggravé par l'exposition : Le produit peut aggraver des problèmes existants oculaires, cutanés ou du système respiratoire supérieur.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau. Après un rinçage initial, enlever les lentilles cornéennes et continuer de rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

Peau : Nettoyez avec de l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : **Ne pas provoquer le vomissement.** Après avoir bien nettoyé la bouche avec de l'eau, boire une grande quantité d'eau. Communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou l'ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence bouche à bouche. Consulter un médecin.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : S.O.

Température d'auto-ignition : S.O.

Produits dangereux de combustion : Monoxydes de carbone.

Limites d'inflammabilité dans l'air : N/É

Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone (CO₂), vaporisation de mousse chimique, poudre extinctrice.

Risques d'incendie et d'explosion : Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : Utiliser une vaporisation d'eau pour refroidir les contenants fermés. Comme dans tous les cas d'incendie, porter un appareil respiratoire par pression autonome approuvé par MSHA/MIOSH, ou l'équivalent, et un équipement de protection complet.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Déversement ou fuite : Éviter que le produit ne pénètre dans les drains. Le déversement de doit pas être libéré dans l'environnement.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Porter l'équipement de protection individuelle. Ne pas percer ou brûler le contenant, même lorsqu'il est vide. Ne pas vaporiser sur la flamme nue ou sur tout matériau incandescent.

Exigences en matière d'entreposage : **Garder hors de la portée des enfants**. Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Lorsque les employés font face à une concentration de produit au-delà de la limite d'exposition admissible, ils doivent porter un appareil respiratoire certifié approprié.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Vêtements de protection : Gants en néoprène.

Lignes directrices en cas d'exposition : Consulter la section 2.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les secteurs restreints.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Aérosol.	Point de congélation : N/É	% de matière volatile par poids : 96,3 %
Couleur : Incolore	Densité de vapeur [air =1] : Non-établie	Taux d'évaporation : Non établi.
Odeur : Solvant	Pression de la vapeur : PSIG à 21 °C/70 °F (Aérosol) : Max. 60.	Densité : 0,70
Point d'ébullition : N/É	Solubilité dans l'eau : Insoluble.	pH (concentré) : S.O.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable sous des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu.

Incompatibilités : Agents comburants forts.

Conditions réactives à éviter : Tenir éloigné des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Produits de décomposition : Monoxydes de carbone.

SECTION 11 –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>DL 50 de l'ingrédient</u> (Espèce spécifique)	<u>CL 50 de l'ingrédient</u> (Espèce spécifique)
Heptane	142-82-5	N/É	N/É	Inhalation CL 50 rat : 103 g/m3/4H
Isohexane	107-83-5	N/É	N/É	N/É
Alcool isopropylique	67-63-0	N/É	Orale DL 50 rat : 5045 mg/kg; Dermale DL 50 lapin : 12800 mg/kg	N/É
3-méthylpentane	96-14-0	N/É	N/É	N/É
2,3-diméthylbutane	79-29-8	N/É	N/É	N/É
Néohexane	75-83-2	N/É	N/É	N/É
Dioxyde de carbone	124-38-9	N/É	N/É	N/É

SECTION 12 –INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Heptane	24 h CL 50 poisson rouge : 4.0 mg/L; 24 h CL 50 gambusie : 4900 mg/L; 96 h CL 50 cichlidé : 375.0 mg/L
Isohexane	N/É
Alcool isopropylique	96 h CL 50 menée à grosse tête (âge : 29 jours): 94900 mg/L (à renouvellement continu); 96 h CL 50 menée à grosse tête (âge : 31 jours) : 61200 mg/L (à renouvellement continu)
3-méthylpentane	N/É
2,3-diméthylbutane	N/É
Néohexane	N/É

SECTION 13 –ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : Ne doivent pas être libérés dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14 –INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport :

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Bien de consommation ORM-D	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OMI (Eau)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OACI (Air)	Aérosol, inflammable, 2.1	UN1950	S.O.	2,1

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	B2, D2B
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	Non
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.]	Consulter la section 2
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	Oui
COV : (Composé organique volatil)	96,3 %
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	N/É
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Oui
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	Non
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	N/É
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0 Équipement de protection individuel : B

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aucune donnée.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.